## **ACCÈS AUX SERVICES**

- Dès validation de l'inscription Pass+
- Un courriel de confirmation est envoyé à chaque bénéficiaire



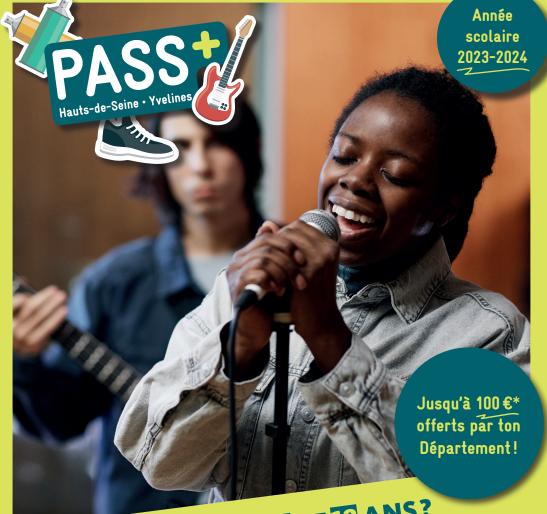


#### **POUR VOUS AIDER:**

09 69 32 60 92 (numéro non surtaxé)

Du **lundi** au **vendredi** de **9h** à **19h** 





TU AS ENTRE TET ET TE ANS? PLUTÔT CULTURE OU SPORT?

Rendez-vous sur **passplus.fr** pour choisir tes activités.











### LE PASS+ C'EST QUOI?

- Un dispositif gratuit, valable de la 6° à la majorité
- Une aide financière pour les activités extrascolaires
- Des bons plans (invitations à des rencontres sportives, réductions pour des concerts...)

### **POUR QUI?**

Tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine de la 6<sup>e</sup> à la majorité

Les jeunes de 11 à 18 ans domiciliés dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...)



## AIDE FINANCIÈRE CULTURE-SPORT

Le Pass+ est une aide financière comprenant deux porte-monnaie électroniques, l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives.

Les familles décident de répartir cette aide financière entre la culture et le sport :

- pour tous les jeunes : 60 € et 20 €
- pour certains jeunes\*:80€ et 20€
- \* Jeunes boursiers ou suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance

#### **COMMENT L'OBTENIR?**

- Créez votre compte sur **passplus.fr**
- Activez votre compte à partir du courriel reçu
- Ajoutez-le ou les bénéficiaire(s)
- **Documents obligatoires pour les 15-18 ans** : justificatif d'âge et justificatif de domicile ou certificat de scolarité
- Document facultatif: notification de bourse ou attestation de prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance

Les avantages du Pass+ vous seront accordés dès validation de la demande.

# NOUVEAUTÉ 2023/2024

100% dématérialisé pour plus de simplicité!

- Règle ton activité directement depuis ton compte Pass+ grâce au virement ou l'impression de ton ticket Pass+
- Inscrit avant le 1<sup>er</sup> juin 2023?

  Tu peux toujours utiliser ta carte auprès des organismes affiliés



La carte est supprimée Pour les nouveaux inscrits à partir du 1° juin 2023